

L'église et la grêle sur le tapis

Peu de délibérations pour ce Conseil municipal du 21 septembre, mais des questions pertinentes sur certains sujets importants, notamment sur le gel qui a mis à mal une partie des vignobles.

Après une subvention exceptionnelle allouée au comité de jumelage et une rétrocession de concession à la commune, l'adhésion de Cardan et Escoussans à la nouvelle Communauté de communes de Podensac-Cadillac n'a pas fait l'unanimité. Dominique Cavaillols a fait part de sa réticence à accueillir les deux nouvelles communes. « On n'est pas dans une logique, elles devraient rester sur l'Entre-deux-Mers, ne serait-ce que par affinités », a dit le maire, qui malgré tout a voté pour.

Travaux de l'église

Il avait été omis, dans la liste des éléments à restaurer, le tabernacle du maître-autel datant du milieu du XVIII^e siècle. La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) a bien voulu revoir le financement, et octroier 4 320 euros pour les travaux. Pour la 2^e tranche de la restauration de l'orgue, le Département participe à hauteur de 18 400 euros.

Exonération de taxe foncière

Hughes Dufour, de l'opposition mu-



Le magnifique tabernacle du maître-autel est pris en charge par la Drac, et la restauration de l'orgue se poursuit. PHOTO M.L.

nicipale, a évoqué le problème de la viticulture touchée par le gel. « Nous n'avons eu aucune aide, hormis une exonération de taxe foncière. Barsac a été déclarée touchée entre 50 et 80 %, alors que Preignac et Budos sont à 80 %, d'où une exonération moindre pour nous. Comment se fait-il que la commune n'ait pas pris position ? »

« Personne n'a attiré notre attention sur ce sujet, ni ne nous a sollici-

tés pour réagir face à cette calamité. Comment ont été sollicitées les communes, et par qui ? Nous allons nous renseigner », a répondu le maire, qui n'était pas au courant des démarches à faire par la commune, mais se tient prêt à réagir. Éventuellement, il pourra, après renseignements, demander que le cas de la commune soit réexaminé.

Michel Laville